

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Office fédéral du service civil CIVI

Centre régional de Lausanne

Convention d'affectation

Version 6.0 / 2019

Le civiliste et l'établissement d'affectation remplissent ensemble le présent formulaire puis le remettent au centre régional en charge du dossier du civiliste (voir bas de page). La convocation est établie sur la base de cette convention d'affectation. **Une affectation ne peut commencer sans convocation**.

Indications concernant le civiliste	N° de civiliste
Nom	Prénom
Rue, n°	NPA / Lieu
Tél. privé	Mobile
IBAN	Courriel
Caisse-maladie Nom et lieu	Formation / Profession
Indications concernant l'établissement d'affectation (EA)	
N° d'EA	EA
Contact	Fonction
Rue, n°	NPA / Lieu
Tél.	Courriel
Personne autorisée à donner des instructions pendant l'affectation :	Nom / Prénom
Fonction	Tél.
· oneign	
Indications concernant l'affectation	Lieu de travail
Indications concernant l'affectation	Lieu de travail Date de fin de l'affectation
Indications concernant l'affectation Date de début de l'affectation	Lieu de travail Date de fin de l'affectation durer au moins 26 jours.
Indications concernant l'affectation Date de début de l'affectation Les affectations doivent commencer un lundi, se terminer un vendredi et	Lieu de travail Date de fin de l'affectation durer au moins 26 jours.
Indications concernant l'affectation Date de début de l'affectation Les affectations doivent commencer un lundi, se terminer un vendredi et Type d'affectation ☐ affectation ☐ affectation à l'essai	Lieu de travail Date de fin de l'affectation durer au moins 26 jours. affectation longue obligatoire ou partie de celle-ci
Indications concernant l'affectation Date de début de l'affectation Les affectations doivent commencer un lundi, se terminer un vendredi et Type d'affectation ☐ affectation ☐ affectation à l'essai Cahier des charges (N° et titre) S'il s'agit ici d'une affectation à l'étranger, les formulaires « Déclaration e	Lieu de travail Date de fin de l'affectation durer au moins 26 jours. affectation longue obligatoire ou partie de celle-ci
Indications concernant l'affectation Date de début de l'affectation Les affectations doivent commencer un lundi, se terminer un vendredi et Type d'affectation ☐ affectation ☐ affectation à l'essai Cahier des charges (N° et titre) S'il s'agit ici d'une affectation à l'étranger, les formulaires « Déclaration e doivent également être complétés.	Lieu de travail Date de fin de l'affectation durer au moins 26 jours. affectation longue obligatoire ou partie de celle-ci n vue d'une affectation à l'étranger » et « Informations de sécurité » du au
Indications concernant l'affectation Date de début de l'affectation Les affectations doivent commencer un lundi, se terminer un vendredi et Type d'affectation ☐ affectation ☐ affectation à l'essai Cahier des charges (N° et titre) S'il s'agit ici d'une affectation à l'étranger, les formulaires « Déclaration et doivent également être complétés. Fermeture annuelle de l'établissement	Lieu de travail Date de fin de l'affectation durer au moins 26 jours. affectation longue obligatoire ou partie de celle-ci n vue d'une affectation à l'étranger » et « Informations de sécurité » du au
Indications concernant l'affectation Date de début de l'affectation Les affectations doivent commencer un lundi, se terminer un vendredi et Type d'affectation ☐ affectation ☐ affectation à l'essai Cahier des charges (N° et titre) S'il s'agit ici d'une affectation à l'étranger, les formulaires « Déclaration et doivent également être complétés. Fermeture annuelle de l'établissement Si le civiliste a droit à des jours de vacances (affectation de 180 jours au	Lieu de travail Date de fin de l'affectation durer au moins 26 jours. affectation longue obligatoire ou partie de celle-ci n vue d'une affectation à l'étranger » et « Informations de sécurité » du au
Indications concernant l'affectation Date de début de l'affectation Les affectations doivent commencer un lundi, se terminer un vendredi et Type d'affectation ☐ affectation ☐ affectation à l'essai Cahier des charges (N° et titre) S'il s'agit ici d'une affectation à l'étranger, les formulaires « Déclaration e doivent également être complétés. Fermeture annuelle de l'établissement Si le civiliste a droit à des jours de vacances (affectation de 180 jours at Cours de formation spécifique à l'affectation :	Lieu de travail Date de fin de l'affectation durer au moins 26 jours. affectation longue obligatoire ou partie de celle-ci n vue d'une affectation à l'étranger » et « Informations de sécurité » du au au moins), ils doivent être pris pendant la fermeture de l'établissement.
Indications concernant l'affectation Date de début de l'affectation Les affectations doivent commencer un lundi, se terminer un vendredi et Type d'affectation ☐ affectation ☐ affectation à l'essai Cahier des charges (N° et titre) S'il s'agit ici d'une affectation à l'étranger, les formulaires « Déclaration e doivent également être complétés. Fermeture annuelle de l'établissement Si le civiliste a droit à des jours de vacances (affectation de 180 jours at Cours de formation spécifique à l'affectation : 1 er cours	Lieu de travail Date de fin de l'affectation durer au moins 26 jours. ☐ affectation longue obligatoire ou partie de celle-ci n vue d'une affectation à l'étranger » et « Informations de sécurité » du au moins), ils doivent être pris pendant la fermeture de l'établissement. Date souhaitée
Indications concernant l'affectation Date de début de l'affectation Les affectations doivent commencer un lundi, se terminer un vendredi et Type d'affectation ☐ affectation ☐ affectation à l'essai Cahier des charges (N° et titre) S'il s'agit ici d'une affectation à l'étranger, les formulaires « Déclaration et doivent également être complétés. Fermeture annuelle de l'établissement Si le civiliste a droit à des jours de vacances (affectation de 180 jours au Cours de formation spécifique à l'affectation : 1er cours 2e cours 3e cours	Lieu de travail Date de fin de l'affectation durer au moins 26 jours. affectation longue obligatoire ou partie de celle-ci n vue d'une affectation à l'étranger » et « Informations de sécurité » du au moins), ils doivent être pris pendant la fermeture de l'établissement. Date souhaitée Date souhaitée

Office fédéral du service civil CIVI Centre régional de Lausanne Route de Chavannes 31 Case postale 1001 Lausanne www.civi.admin.ch

Logement, repas et indemnités Offre de l'établissement d'affectation / Prestations en nature (à remplir par l'EA) Oui Non \Box П Le logement est proposé sept jours sur sept Le civiliste renonce à faire usage du logement proposé Le civiliste renonce à faire usage du logement proposé, parce que le sien est nettement plus proche П de son lieu de travail Tous les repas sont proposés (petit déjeuner, repas de midi et du soir, sept jours par semaine) Si l'établissement d'affectation n'est pas en mesure de fournir exclusivement en nature le logement et les repas nécessaires, il verse une contribution supplémentaire à la Confédération. Que le civiliste bénéficie ou non de ces prestations ne joue aucun rôle. Indemnités Les jours de travail Les jours chômés indemnisé' fourni indemnisé' fourni Petit déjeuner* (4 fr.) (4 fr.) Repas de midi* ☐ (9 fr.) (9 fr.) Repas du soir* (7 fr.) (7 fr.) Les indemnités s'entendent par jour imputable et ne sont pas assujetties aux assurances sociales. Les civilistes qui renoncent aux prestations en nature proposées par l'établissement d'affectation ne peuvent faire valoir aucun droit à des prestations en espèces. Si le civiliste n'est pas logé à l'EA et qu'il doit voyager pour pouvoir prendre les repas qui lui sont offerts, l'EA, malgré son offre, verse au civiliste les indemnités correspondantes. Cela peut notamment se produire le week-end ou en cas d'horaires de travail spéciaux. Notes Argent de poche □ 5 francs par jour de service Frais de transport L'EA rembourse les frais effectifs en transports publics entre le logement et le lieu de travail. Si l'utilisation des transports publics n'est pas raisonnable (plus de 3h de trajet par jour), l'EA verse une indemnité par kilomètre. ☐ Transports publics : variante la moins chère ☐ Véhicule privé : 65 ct./km Oui Non Le civiliste aura besoin de billets spéciaux pour un trajet hebdomadaire gratuit de son lieu de travail à son lieu de domicile et retour lors des jours chômés, dans le cas où le logement est fourni. П Vêtements et chaussures de travail : L'EA met les vêtements ou chaussures de travail spécifiques à disposition du civiliste ou lui verse une indemnité de 60 francs par 26 jours de service (240 francs par affectation au maximum). Pour des raisons d'hygiène, les vêtements de travail mis à disposition doivent être neufs ou propres et les chaussures doivent être neuves. ☐ Mis à disposition par l'EA Les frais sont remboursés par l'EA. Déclaration concernant le délai de convocation Nous transmettons la présente convention au centre régional au moins 3,5 mois avant le début de l'affectation et attendons la convocation dans les délais légaux, c.-à-d. au moins 3 mois avant le début de l'affectation. Comme nous ne sommes <u>pas</u> en mesure de transmettre la présente convention au centre régional <u>au moins</u> 3,5 mois avant le début de l'affectation, qui doit tout de même commencer à la date susmentionnée, nous acceptons que la convocation nous parvienne dans un délai de moins de 3 mois avant le début de l'affectation, en dérogation à l'art. 22, al. 2, LSC. Affectations interdites Oui Non Le civiliste a suivi une formation ou été actif contre un salaire durant les 12 derniers mois dans l'EA. Le civiliste entretient une relation particulièrement étroite avec l'EA après y avoir exercé une activité intensive en tant que bénévole ou côtoie des personnes qui lui sont proches et qui pourront influencer directement son affectation. L'affectation bénéficie uniquement aux proches du civiliste ou sert en premier lieu ses propres intérêts. Signatures Par leur signature, les parties déclarent accepter la présente convention d'affectation et l'avoir complétée de manière conforme à la vérité.

Signature du civiliste

Lieu, date

Lieu, date

Signature de l'EA